

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_084

**OBJET : PROJET DE RESSOURCERIE :
PARTENARIAT CCCC - GROUPE
ÉCONOMIQUE SOLIDAIRE
ADEQUATION**

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 28 avril 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 32</i> <i>Pouvoirs : 3</i> <i>Votants : 35</i></p> <p>Résultat des votes :</p> <p><i>Pour : 35</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON MARTIN, Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ; Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le groupe Adéquation, en lien avec la Communauté de communes, a mené une étude d'opportunité pour la création d'une ressourcerie en Chartreuse, sur le territoire de la CCCC. Cette étude, réalisée par le Réseau National des Ressourceries, s'est déroulée de janvier à avril 2021.

Une ressourcerie de l'économie solidaire a pour mission première l'insertion par l'emploi. Au-delà, une ressourcerie développe 4 fonctions principales :

- sensibilisation à l'environnement (information grand public, visites de la ressourcerie, animations, etc.)
- collecte de déchets réemployables (mobilier, appareils électriques et électroniques, vêtements, vaisselle, bibelots, vélos, etc.)
- valorisation (tri, nettoyage, réparation)
- vente (magasin, en ligne, etc.)

Les ressourceries s'inscrivent dans le schéma de gestion des déchets du territoire car elles participent à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets.

80% des ressourceries ont un partenariat contractualisé avec leur EPCI, sur des prestations liées à la collecte et/ou à la sensibilisation, avec des financements de démarrage et des financements à la tonne collectée et/ou réemployée, au temps passé, au forfait par habitant, etc.

Une ressourcerie équilibre budgétairement son activité

Résultats de l'étude menée sur le territoire Cœur de Chartreuse

- le potentiel de réemploi a été estimé à 173 tonnes sur le territoire de la CC Cœur de Chartreuse ; le potentiel a été estimé entre 60 tonnes en année 1 et 120 tonnes en année 5,
- un soutien et une disponibilité des partenaires sur ce projet : ADEME, Région AURA, DREETS (ex-DIRECCTE), etc.
- un intérêt fort de la population : environ 1 200 répondants au questionnaire en ligne sur l'intérêt d'une ressourcerie, sur 17 000 habitants
- Une implantation possible à Saint Laurent du Pont, dans le bâtiment propriété du groupe Adéquation, avec réception des dépôts des habitants et un magasin de vente
- la possibilité de créer 6 emplois en année 1 sur le territoire de la CC Cœur de Chartreuse, puis 10 à 12 emplois salariés à 5 ans

Le partenariat avec la Communauté de communes Cœur de Chartreuse

La Communauté de communes Cœur de Chartreuse est d'ores et déjà adhérente au groupe Adéquation, et membre du Conseil d'administration.

Structuration sociale : Le groupe Adéquation, sur ce projet de ressourcerie en création d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI), portant des emplois salariés en CDDI à 8 CDDI en année 5, et 1 à 1,5 ETP d'encadrants techniques.

Gouvernance : une instance partenariale de type comité de pilotage composé du groupe Adéquation, de la CCCC, de la DIRECCTE, du Centre social du Pays du Guiers, et autres membres.

Modes de collecte : La proposition est de démarrer l'activité par une collecte en apport volontaire directement à la ressourcerie puis, dans un second temps, par une collecte sur la déchèterie d'Entre-deux-Guiers via la mise en place d'un local ou caisson de réemploi, solution qui reste à étudier. D'autres modes de collecte pourront également être envisagés selon le développement de l'activité. L'enjeu pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est la possibilité d'éviter le dépôt en déchèterie d'objets pouvant être réutilisés.

Partenariat financier : Le groupe Adéquation sollicite la CCCC sur une subvention de démarrage, en fonctionnement, à hauteur de 15 000€ lissés sur les 2 premières années d'activité.

La sollicitation porte également sur un soutien annuel à la tonne détournée, dans le cadre d'une convention de partenariat, à hauteur de 150€/tonne. Ce montant entre dans la fourchette des coûts de collecte et traitements des différents flux concernés si ceux-ci étaient réceptionnés en déchèterie (hors charges de structure).

Ce partenariat financier tient compte des autres aides mobilisables sur ce type de projet, et notamment les aides aux postes apportées par la DREETS (ex-DIRECCTE), le Fond Départemental d'Insertion et la Région Aura. Il permet d'équilibrer les projections budgétaires sur les années 1 et 2 de montée en charge de l'activité.

A ce jour, le projet porté par Adéquation est en cours de chiffrage sur sa partie investissements liés aux travaux dans le bâtiment et aux équipements nécessaires. Le Groupe Adéquation ne sollicitera pas la CCCC sur une aide à l'investissement.

CONSIDERANT les intérêts multiples d'un projet de ressourcerie sur le territoire : dimension sociale de l'insertion par l'emploi, mise en réseau des acteurs de l'insertion et du réemploi sur Cœur de Chartreuse, prévention des déchets par le flux détourné de la déchèterie et leur réemploi, actions liées de communication, sensibilisation et prévention, soutien des habitants pour un tel projet,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission déchets, réunie le 29 mars 2021, pour un partenariat de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse avec le Groupe Economique solidaire Adéquation sur ce projet de ressourcerie,

CONSIDERANT l'avis favorable de l'exécutif communautaire réuni le 27 avril 2021 sur les bases de ce partenariat,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (35 POUR)

- **VALIDE** le projet d'implantation d'une ressourcerie en Cœur de Chartreuse
- **VALIDE** le partenariat avec le Groupe Economique Solidaire Adéquation
- **AUTORISE** la Présidente à conclure une convention d'objectifs, sur la base d'un soutien au démarrage à hauteur de 15 000€ lissés sur 2 années dont la répartition sera déterminée dans la convention, et un soutien annuel de 150€/tonne détournée.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 07 mai 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

